



PRIX DE L'ABONNEMENT.  
Par trimestre,  
Francs 44, pris au bureau.  
Francs 43, franco à la poste

# LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.  
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Rapport du *Journal de Paris* sur la Sardaigne. — Reconnaissance de la nouvelle Grenade par le St. Siège. — Nouvelles d'Amérique. — Marine anglaise enfermée dans les glaces. — Voiture à vapeur. — Chronique judiciaire. — Chambre belge. Discussion du budget. — Régence de Liège. Discussion du budget. — Variétés. — Nouvelles et faits divers.

## FRANCE.

Paris le 19 décembre. — Les journaux de l'opposition avaient annoncé que le duc d'Orléans allait quitter Alger, au moment même où le maréchal Clauzel allait se mettre en campagne. On voit tout ce que cette nouvelle avait de malveillant pour le prince. Le *Journal de Paris* la dément aujourd'hui.

On lit dans le *Journal de Paris* :

« La presse périodique s'est beaucoup occupée depuis quelque temps de soulèvements qui auraient éclaté dans l'île de Sardaigne. Nous sommes en mesure d'affirmer que les bruits répandus à ce sujet n'avaient aucune espèce de fondement.

« Il en est de même de ceux qu'on a fait courir sur le but des armemens maritimes du gouvernement sarde. Les bâtimens qui ont été mis en mer ne doivent, dans aucun cas, s'approcher de la côte d'Espagne ou de celle de Portugal. »

— Le Saint-Siège vient de reconnaître officiellement la république de la Nouvelle Grenade. Cette importante détermination a été consacrée par un échange de notes entre le cardinal secrétaire d'Etat et M. Texada, chargé d'affaires du gouvernement grenadin. (*Moniteur*.)

— Les journaux de New York vont jusqu'au 24. Ils ne nous apprennent rien de nouveau à l'égard du débat avec la France. L'organe officiel, de même que les amis du président Jackson, observent une grande réserve, et on ne saura probablement rien de la marche adoptée avant le message au Congrès. Nous pensons qu'il n'y aura pas de rupture définitive, quoiqu'on ne puisse se dissimuler que si le parti Jacksonien croit, en déployant un esprit hostile, favoriser le succès de son candidat à la présidence, la guerre comptera parmi ses partisans un certain nombre de voix influentes. Les bons offices de l'Angleterre pour opérer un arrangement amical n'ont pas été rejetés, quoique nous ne pensions pas qu'on eût fait une offre formelle de médiation. (*Globe*.)

— L'incendie de la rue du Pot-de-Fer n'est pas encore éteint. Cependant on dégage à chaque instant de nouveaux décombres. On a jusqu'à présent extrait cinq cents tombereaux de cendres. Cet incendie, qui a détruit tant d'ouvrages de librairie, a atteint aussi les productions d'un habitant de Valenciennes. Des ouvrages sur *l'Emancipation intellectuelle*, par M. Jap-tot, se trouvant déposés dans l'établissement incendié pour être brochés, ont été la proie des flammes. On pense qu'il y en a pour environ 12,000 fr.

— L'état de Morey s'améliore chaque jour. Les forces reviennent, l'appétit devient plus vif. Il s'est

habillé aujourd'hui et s'est promené quelque temps dans sa chambre.

— On annonce la dissolution de l'acte de société du *Rénovateur* et la réunion de ce journal à la *Quotidienne* pour le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

— Le sort des marins anglais surpris cette année par les glaces dans les régions arctique a vivement intéressé le public. 594 hommes, formant l'équipage de onze navires baleiniers, sont depuis près de deux mois enveloppés par une plaine immense de glace, et exposés à tout instant à des dangers et à des privations inouïes.

C'est avec une vive satisfaction qu'on a appris que le célèbre capitaine Ross, qui depuis 1819 a été de toutes les expéditions au pôle nord, a offert à l'amirauté d'affronter des périls non moins grands pour voler à leur secours. Ces services ont été acceptés, mais l'amirauté n'a pas cru devoir, pour sauver ces braves gens, forcer d'autres citoyens à s'exposer à des dangers pareils; elle s'est contentée de permettre à des volontaires de monter trois navires qu'elle s'est engagée à armer et à approvisionner à ses frais. Déjà le capitaine Ross s'est rendu à Hull, et tout se prépare avec une promptitude sans exemple pour cette intéressante expédition.

— Les militaires qui étaient employés aux ateliers du chemin de fer sur les terrains de Tivoli ont été remplacés par des ouvriers civils qui occupent aujourd'hui exclusivement les ateliers. Ce résultat il est dû à la réclamation d'un grand nombre d'ouvriers qui se sont plaints d'être sans ouvrage, tandis que l'on occupait des soldats qui déjà avaient un salaire. Cette suspension de l'emploi de l'armée aux travaux publics ne sera donc que momentanée, et ne durera que jusqu'au commencement du printemps.

— La voiture à vapeur de M. Gh. Dietz parcourt les rues de Paris depuis quelques jours. Aujourd'hui à quatre heures elle était arrêtée sous un des guichets des Tuileries, elle ne pouvait ni avancer ni reculer. D'épais nuages de vapeur s'échappaient de sa chaudière et la cachaient aux regards d'une foule innombrable amassée sur le quai et sur le Carrousel. Les voyageurs épouvantés se battaient de descendre de la diligence que le locomoteur remorquait. On ne savait à quoi attribuer ce retard et quelques personnes s'attendaient même à une explosion, mais tout-à-coup la voiture s'est mise en marche aux grands applaudissemens de la foule, la diligence avait seulement accroché une de ses roues et pendant qu'on cherchait à la dégager, le conducteur avait ouvert la soupape.

La succession d'un baron, ancien ministre d'état, va, dit-on, donner lieu à un procès, dont les débats rappelleront

un événement qui fit grand bruit dans les premières années de l'empire.

Le baron, à son retour de l'émigration, trouva sa fille mariée au fils de son valet de chambre. Une inclination avait déterminé cette union, qu'il voulut rompre par les voies légales; il ne put y réussir; mais il décida sa fille à abandonner son époux. Celui-ci, la veille du jour fixé pour cette séparation qui le réduisait au désespoir, poignarda sa femme et se tua lui-même auprès du berceau de son enfant.

— Empirique, escamoteur, dentiste du grand Mogol, muni des certificats les plus flatteurs de tous les souverains de l'Europe et de l'Asie, inventeur de l'huile de terre, importateur de la poudre persane, propagateur du farineux des zharicots, approprié à la guérison immédiate du ver solitaire, donnez-vous la peine de vous asseoir sur le banc de la police correctionnelle; vous avez l'air dégagé, une polonaise à brandebourgs, d'énormes moustaches, un organe d'ophicléide; vous vous appelez Babelin Combes; votre assignation est en règle; vous êtes prévenu d'avoir exercé la médecine sans diplôme, débité des drogues sans permission ni cautionnement; expliquez-vous; nous allons rire.

Combes se frotte les mains, relève ses épaisses moustaches, drapé avec prétention sa polonaise veuve de son dernier bouton, plie le jarret, prend une posture, et après avoir entendu avec un dédaigneux sourire l'exposé des faits présenté par M. l'avocat du roi, il s'écrie: « Erreur! MM. les juges, erreur! Je n'ai usurpé aucun titre, veuillez me faire l'honneur de m'entendre. Après avoir voyagé sur les plus hautes montagnes du globe, j'ai découvert... »

M. le président: Vous êtes-vous qualifié de chirurgien-dentiste?

Le prévenu: Je m'occupe des dents de la société, je ne saurais le nier. J'ai même suivi long temps comme premier auxiliaire un dentiste célèbre dans ses voyages entrepris pour le bien de la faible humanité. Mais aujourd'hui, plus modeste et renfermé désormais dans une sphère plus humble, je débite avec autorisation de M. le conseiller-d'état, préfet de police, la véritable poudre persane, la poudre dentrifice, la poudre souveraine, la poudre impalpable, blanche comme la neige avant l'emploi, pourprée comme la feuille du rosier Bengale pendant l'opération; suave, odoriférante après l'usage.

M. l'avocat du roi: Le procès-verbal dressé contre vous constate que vous avez été vous établir rue Richelieu, avec une femme, et que là vous vous êtes annoncé comme dentiste, débitant vos drogues à grand renfort de paroles sonores et de pompeux certificats.

Combes: J'ai dit que je veillais à la sûreté des dents; mais y a-t-il un seul agent de police qui puisse dire m'avoir vu extraire incisive ou molaire?

M. l'avocat du roi déclare qu'il ne lui paraît pas suffisamment établi que le prévenu ait exercé la médecine sans diplôme; mais il conclut contre lui à l'application de la loi contre le débit de drogues pharmaceutiques.

Un avocat présent à l'audience fait observer qu'il ne s'agit

## VARIÉTÉS. — YOUSSEUF-BEY.

Nous avons parlé ces jours derniers d'un jeune arabe d'une valeur extraordinaire, nommé Abdalah, qui depuis qu'il est au service de la France a tué dix-neuf arabes en combat singulier. Le *Journal des débats* donne aujourd'hui de détails fort curieux sur un officier turc qui est aussi au service de la France, et sur le secours duquel on compte beaucoup dans la campagne qui va s'ouvrir contre l'arabe Abdel-Kader.

Voici un extrait de la feuille parisienne: Yousseuf-Bey a vingt-cinq ans; il est d'une taille moyenne, mais remarquable par l'élégance et la délicatesse des proportions. Sa figure est parfaitement belle; sa physionomie exprime l'énergie et la fierté. Yousseuf-Bey manie un cheval avec une dextérité rare, même chez les Arabes. On le dit doué d'une force prodigieuse; mais il est une qualité qui domine chez lui toutes les autres: c'est le courage, et nous allons le voir à l'œuvre.

Yousseuf est d'origine française. Etant fort jeune, il fut pris sur les côtes de la Provence par des pirates barbaresques. Quoiqu'il ne se rappelle rien, ni de sa famille, ni de son pays natal (il avait à peine cinq ans), il a pourtant conservé un vague souvenir de la violence dont il fut victime et des bons traitemens qui suivirent bientôt après, probablement quand, transporté sur le corsaire, on s'aperçut de la belle capture qu'on avait faite: Yousseuf était un enfant superbe.

Il venait frais, au bout de quelques jours, le corsaire entra dans la magnifique baie de Tunis, et du vaisseau l'enfant aperçut le beau château qui couronne la ville. Les pirates lui dirent que ce serait là sa maison, mais l'enfant ne les crut pas.

Rien n'était plus vrai: l'enfant fut acheté pour le compte du Bey lui-même, et porté dans son palais. Le Bey l'accueillit avec joie, et l'envoya dans son sérail où il fut élevé

parmi ses femmes. Ainsi se passèrent les premières années de sa captivité. Cependant Yousseuf grandissait, et le Bey le prit en affection. Son éducation avait été soignée: il savait écrire, il excellait dans tous les exercices du corps, et il tournait la tête aux odalisques tunisiennes. Le bey lui donna une charge pour l'occuper plus utilement; il le nomma secrétaire de son trésorier, puis le fit entrer dans ses mamelucks. Cette milice formait, comme chacun sait, la garde particulière des Beys d'Afrique; elle se composait d'esclaves affranchis, d'orphelins, d'enfants enlevés comme Yousseuf, et qui ne tenant à rien sur la terre, s'attachaient irrévocablement à leur maître et devenaient ses âmes damnées.

Yousseuf avait, je vous l'assure, parfaitement pris son parti de l'existence d'esclave qu'il avait à Tunis, d'autant plus que devenu mameluck, possesseur d'un beau cheval, hôte et commensal du palais, il était, de plus, tombé amoureux de la princesse Caboura, la fille du Bey, qui de son côté ne raffolait pas moins du beau Yousseuf. Je ne vous dirai pas précisément l'âge qu'il avait; il était fort jeune, tendre à l'excès; et si imprudent, si téméraire, qu'un jour un des serviteurs du palais, un damné grec, le surprit dans la chambre de la princesse et fut très scandalisé, si j'en crois ce qui suivit. Il accusa d'outrages la belle Caboura, il menaça Yousseuf de toute la colère du Bey, et il sortait pour le dénoncer, quand Yousseuf, le retenant par sa robe, lui promit de l'argent s'il voulait se taire. Le grec rentra. On convint de la somme; il en fallait une considérable pour acheter le silence d'un grec; et pour la garantir, la princesse offrit ses diamans que l'espion emporta.

Quelques jours se passèrent. Le Bey de Tunis eut la très malencontreuse idée de donner une fête. Caboura devait y figurer avec ses diamans. Il fallait se presser de les racheter. Yousseuf donna un rendez-vous dans sa cham-

bre au détenteur implacable de ce trésor, lequel accourut, comptant toucher son or; mais il recut un coup de poignard dans le cœur. Yousseuf ayant soulevé les dalles sur lesquelles était placée sa couchette, étendit le cadavre sur le plancher, et referma la tombe. Puis il renvoya à la princesse les diamans si impatientement attendus; il y joignit un paquet, scellé avec soin, qui contenait une main, un œil, une langue, dépouilles du grec, avec ces mots: « Je vous envoie la main qui vous a touchée, la langue qui vous a outragée, l'œil qui a vu... ce qu'un cun mortel ne devait voir! » Yousseuf était vengé, et Caboura put assister au bal du palais.

La vengeance de Yousseuf, je dirais son crime si nous n'étions pas à Tunis, resta secrète. Si Yousseuf fut puni, c'est qu'il eut à supporter pendant plusieurs mois l'horrible infection qui s'exhalait de la tombe du grec, placée sous son lit; mais personne ne songea à l'accuser de la disparition de l'esclave.

Quelques mois s'écoulèrent: Yousseuf prit part à quelques expéditions rapides et brillantes contre le Bey de Constantine, et en revint toujours couvert de gloire, toujours plus cher à la princesse Caboura. Il pouvait même se flatter d'obtenir un jour sa main de la confiance du Bey, qui semblait croire comme l'amour de sa fille, quand tout à coup le Bey recut avis de l'intrigue qui existait depuis si longtemps entre son mameluck et la princesse. Il les fit surveiller et bientôt, ne doutant plus de la vérité, il entra dans une grande colère, comme il convient à un Bey de Tunis, et ordonna que Yousseuf fut arrêté. Heureusement que Yousseuf avait, dans la garde du palais, de bons camarades qui l'avertirent avant de s'emparer de sa personne. Yousseuf prit la fuite avec quelques amis. Un brick français, l'*Alouïs*, était en rade, et avait détaché quelques hommes dans un canot qui faisait force de rames vers le rivage. Yousseuf courut de ce côté; il fut bientôt atteint par les soldats du

pas ici du débit de drogues médicinales, mais d'un cosmétique que vendent tous les parfumeurs.

Combes : C'est vrai, jurisconsulte. Recevez mes remerciements sincères, et si ma poudre pouvait vous être agréable....

Le tribunal renvoie Combes des fins de la plainte. Celui-ci se retire joyeux ; il a grandi d'un pied. S'apercevant bientôt qu'il a oublié de remercier son généreux défenseur, il revient sur ses pas, lui fait trois saluts et lui dit à demi-voix : « Je n'ai pas ici de ma poudre ; mais si vous aviez mal aux dents, je pourrais vous en extraire une... sans douleur... (avec un malin sourire) et sans diplôme.

## BELGIQUE.

### CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 21 décembre. — La séance est ouverte par la lecture du procès-verbal et l'analyse des pétitions.

M. de Behr : Parmi les pétitions il en est une des distillateurs de Liège, relative aux budgets des voies et moyens. Je demande qu'elle soit déposée sur le bureau, et insérée au *Moniteur* ; si dans le cours de la discussion d'aujourd'hui on arrivait à l'article qu'elle concerne, je demanderai qu'on en fasse lecture.

La cour des comptes transmet à la chambre les comptes de 1830. L'impression en est ordonnée.

M. Verdussen donne lecture de la pétition des distillateurs de Liège, qui réclament contre la mesure proposée par le gouvernement.

M. Dubus : Dans une séance précédente, la chambre a décidé qu'il y aurait une séance du soir. Mais elle n'a pas fixé l'heure. Je propose 7 heures.

La chambre adopte cet ordre du jour et fixe à 7 heures la séance du soir.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des voies et moyens.

M. Desmet s'élève contre la transaction passée entre le gouvernement et la banque. Il soutient que le gouvernement a le droit de séquestrer les fonds que la banque possède du roi Guillaume.

M. Eloi de Burdinne se plaint du peu de temps qui reste à la législature pour voter les budgets et d'autres lois importantes qui doivent être terminées avant le 4<sup>er</sup> janvier.

M. Dechamps regrette que le gouvernement n'ait pas encore pu procéder à la révision générale de notre système d'impôts, conformément au vœu du congrès national. Il soutient la nécessité de faire une révision générale du système des impôts.

La discussion générale est close, on passe à celle de articles.

Art. 1<sup>er</sup>. Foncier. 15,879,327

5 centimes additionnels ordinaires dont 2 pour non-valeurs. 793,966

40 centimes additionnels extraordinaires. 4,587,932

18,261,225

M. Eloi de Burdinne présente un amendement pour supprimer les 10 centimes additionnels. Il soutient que les malheureux cultivateurs, par suite de cet impôt, paient 99 p. c. de leurs produits.

M. le ministre des finances ne peut se rallier à cet amendement. Il fait d'ailleurs remarquer que les centimes additionnels sur l'impôt foncier, ont été ramenés au taux des autres impôts qui ont aussi supporté des centimes additionnels extraordinaires.

M. Dubus présente, par sous-amendement à celui de M. Eloi de Burdinne, de réduire les centimes additionnels extraordinaires à 5.

Après quelques discussions, M. Eloi de Burdinne se rallie à l'amendement de M. Dubus.

Cet amendement mis aux voix n'est pas adopté.

L'article de l'impôt foncier est adopté sans changements.

Personnel principal, 7,165,924

Bey. On se battit sur la plage ; Youssouf, acculé à la mer, faisait voler son cimenterie tout autour de lui, et repoussait les assaillans ; mais ses amis furent tués ; il resta seul, reculant à son tour dans la mer, et se défendant toujours ; car il ne savait pas nager, et la barque était loin. Un incroyable bonheur lui permit cependant de soutenir cette lutte jusqu'au moment où la barque arriva près de lui ; il avait alors de l'eau jusqu'au menton, et ses yeux brillaient encore, terribles, au dessus des vagues. Les Français le recueillirent, et le canot regagna la mer sous une grêle de balles.

L'Adonis faisait parties des convois qui transportaient en Afrique notre glorieuse armée de 1830. Youssouf était un brave, et il trouva à qui parler. Il débarqua sur la côte d'Alger avec les soldats français, fit la campagne avec eux, et tous ceux qui se rappellent les bulletins de l'expédition, si remarquables par cette simplicité toute militaire appliquée au récit de si hauts faits, n'ont pas oublié non plus quelle part prit alors Youssouf aux succès de l'armée française. Sa valeur bouillante fut distinguée, même au milieu de nos soldats ; et s'il se trouva dans leurs rangs bien des braves comme lui, personne ne lui ressembla pourtant. Youssouf fut brave à sa manière.

Je passe quelques mois Youssouf fut nommé capitaine dans l'armée, et on le mit à la tête d'un escadron d'indigènes. Telle était sa situation quand on apprit, à Alger, que la citadelle de Bone, où nous avions quelques soldats, venait d'être reprise par les Turcs, et qu'Ibrahim-Bey, leur chef après avoir massacré la garnison française, faisait mine de s'y défendre. Sa troupe consistait en 7 ou 800 hommes Arabes et Turcs. Youssouf, à cette nouvelle, se sentit chez le général qui commandait l'armée d'occupation, et en reçut l'autorisation de se rendre à Bone, sur une goëlette de charge, lui, M. Darmandy, et l'équipage du bâtiment, composé de seize hommes. Il arriva à Bone, sous la citadelle, avec pavillon parlementaire. Il demanda un entretien à Ibrahim, et se fit hisser, avec son compagnon, jusque sur les rem-

40 cent. extraord. additionnels	746,502
	8,214,526 adopté.
Patentes, réduit aux 3/4	1,854,258
26 centimes additionnels	482,107
40 centimes extraordinaires	233,635
	2,570,000
Après une courte discussion ce chiffre est adopté.	
Redevance sur les mines	80,000
40 p. c. pour non valeur	8,000
5 p. c. pour frais de perception	4,400
	92,400 adopté.
Douanes. Droits d'entrées (13 c. ad.)	7,000,000
Idem de sortie	520,000
Idem de transit	180,000
Idem de tonnage	265,000
Timbres.	35,000
	8,000,000

### LIEGE, LE 22 DECEMBRE.

L'exemple donné par l'Angleterre, répudiant les doctrines des prohibitionnistes, pour entrer progressivement dans le système de la liberté du commerce et de l'industrie, embarrasse souvent, chez nous, les partisans du monopole. Aussi n'ont-ils rien trouvé de mieux à répondre à leurs adversaires citant l'Angleterre, que d'accuser cette nation de tendre un piège aux industries rivales de la sienne, et de professer des doctrines en désaccord avec ses actes. Le moyen, comme on dit, est bien trouvé. Dans une discussion récente, à notre chambre, un orateur, reproduisant les paroles d'un célèbre ministre prononcées à la chambre des communes d'Angleterre, c'est-à-dire à la face de la nation et du monde, paroles qui consacraient les maximes d'Adam Smith, à l'époque où ce même ministre luttait contre les partisans du monopole dans son pays, un prohibitionniste belge ne craignit pas de faire entendre cette ridicule exclamation : C'était un piège que M. Huskisson tendait aux nations du continent ! — On éprouve vraiment un sentiment pénible d'entendre de semblables paroles dans une chambre qui devrait se composer de l'élite des hommes de notre pays.

On sait que l'Angleterre ne s'est point non plus précipitée brusquement, et à l'étondrie, dans les voies de la liberté, elle procède aux réformes avec une prudente lenteur ; car elle avait des intérêts présents à ménager. Des droits de douane élevés subsistent donc encore sur nombre d'articles. Les partisans des doctrines restrictives s'emparent assez volontiers de ce fait pour combattre leurs contradicteurs : mais comme si ces derniers avaient jamais soutenu que des droits ne subsistaient point en Angleterre leur thèse a toujours été que tous ces droits tendent vers un abaissement plus ou moins notable. — Ainsi, M. Rodenbach, par exemple, a avancé, dans l'une des dernières séances de la chambre, qu'un droit de 40 p. c. protégeait encore les fers anglais contre la concurrence. C'est une erreur, ce droit a été aussi abaissé, sous le ministère Huskisson : il a été porté de 5 liv. st. par 1,000 k<sup>o</sup> à 1 liv. 10 s. (37 frs.), les 100 k<sup>o</sup> se vendent aujourd'hui en Angleterre 17 frs. 50, et ils payent un droit d'entrée de 3 frs. 75, c'est donc environ 20 pour %, et non 40, comme le prétendait M. Rodenbach.

parts de la forteresse. Il n'était pas possible d'entrer, avec plus d'audace, dans la *grotte du loup*. Les propositions de Youssouf n'étaient pas moins hardies : rendre la citadelle aux Français, l'évacuer sans coup férir et avec les honneurs de la guerre. Ibrahim crut qu'il rêvait. Pourtant, comme sa situation était fort mauvaise ; car, tandis que Youssouf lui adressait cette incroyable sommation, et le tenait pour ainsi dire en échec dans la forteresse, le Bey de Constantine, Ahmed, l'assiégeait du côté de la ville ; pourtant, dis-je, Ibrahim demanda quelques jours pour prendre un parti. Youssouf n'eut garde de perdre un temps si précieux : resté dans la citadelle, il se mit à agir sur l'esprit des Turcs, cherchant à les détacher d'Ibrahim, les excitant par la crainte des Arabes de Constantine qui les assiégeaient, par la menace des représailles terribles qui les attendaient de la part des Français, promettant monts et merveilles, disposant tout pour une révolte, si la négociation ne réussissait pas. Cependant les délais allaient expirer.

Un jour Ibrahim rassemble toute la garnison sur la place d'armes de la Casbah. « Que faudrait-il faire, dit-il, de deux hommes que j'aurais admis dans cette forteresse, sous drapeau parlementaire, et qui auraient profité de ma confiance pour embaucher mes soldats ? — Les mettre à mort, » répondirent plusieurs voix. — « Eh bien ! vengez-moi donc ! » s'écria Ibrahim en tirant son sabre. Youssouf saisit le sien, et, appuyé sur M. Darmandy, il tint en respect ceux des soldats d'Ibrahim qui s'avançaient pour les saisir, tandis que sa voix tonnante appelait à son aide ceux dont l'embauchage était en train, et qu'il essayait de décider en leur promettant des grades, de l'or, des honneurs. « Toi, tu seras capitaine, crie-t-il à l'un ; toi, trésorier ; toi, payeur ; toi, porte-drapeau, dis-t-il aux autres ; de belles armes à tous ! double paie à tous ! » Et tandis qu'il parlait ainsi, tout en se défendant, une partie des Turcs tiraient leurs sabres et passaient de son côté ; les Arabes restaient fidèles à Ibrahim.

On se battit ; l'engagement dura plusieurs jours, les deux partis avaient chacun leurs retranchemens, défendaient

Lors des opérations de la levée de la milice de 1835, l'administration avait remarqué que plusieurs certificats produits par des miliciens contenaient des faits contraires à la vérité ; elle avait en conséquence déféré aux tribunaux les auteurs de ces certificats.

Une cause de cette nature a été portée devant le tribunal correctionnel de Verviers. Les prévenus avaient attesté qu'un milicien de l'année 1835 pourvoyait par le travail de ses mains à la substance de sa mère veuve, à laquelle il ne restait aucun autre moyen d'existence. Les témoignages entendus ont établi la fausseté de ce certificat ; en conséquence le tribunal a condamné chacun des prévenus, solidairement à 212 fr. d'amende, et aux frais, et en cas d'insolvabilité, à deux mois de prison.

Nous croyons utile de faire connaître cette décision, afin que chacun sache combien il importe, dans l'intérêt de la justice et de sa sécurité personnelle, de ne jamais s'écarter de la stricte vérité, dans les déclarations qu'il est appelé à faire pour les miliciens.

On lit dans l'*Indépendant* :

« Nous apprenons qu'une société puissante sollicite la concession d'une nouvelle route en fer qui se dirigerait de Châtelineau à Louvain, en passant par Wavre, avec embranchement vers Namur et la Meuse, partant des environs de Sombrefe. Cette importante communication formera ainsi une ligne non interrompue de chemins en fer depuis Mons, Charleroy, Namur, jusqu'à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège, centres de population qui, grâce à la rapidité des transports, n'en formeront, pour ainsi dire, qu'un seul. En même temps, le fret des marchandises diminuera de moitié au moins, le prix des objets de consommation sera réduit en proportion, et l'exportation prendra un nouvel essor, ainsi que les nombreuses usines qui l'alimentent. »

— On mande de Dinant que des habitans de cette ville et des communes avoisinantes, vont adresser, dans quelques jours, à la chambre des représentans, une pétition tendant à ce que le droit sur le « permis de port d'armes de chasse » soit provisoirement réduit à 10 francs au lieu de 30.

— On écrit de La Haye, 18 décembre :

« A l'occasion de l'examen du projet sur la levée de la milice pour 1836, plusieurs sections ont déclaré qu'elles ne donneraient plus leur consentement à une nouvelle levée, avant que l'on eût donné des congés définitifs aux miliciens de quelques levées antérieures. D'autres ont émis le même vœu, sans cependant en faire dépendre l'adoption de la loi. D'autres ont considéré comme inconstitutionnel le maintien sous les armes des levées de 1827, 1828, 1829, 1830 et 1831, qui ont fini leurs 5 ans de service, ce qui ne peut avoir lieu que par crainte de la guerre, que la convention de Londres de 1833, contractée aussi bien par notre gouvernement que par la Belgique, exclut toute hostilité, et que nous n'éprouvons pas par conséquent un danger de guerre tel que toutes ces levées doivent rester sous les armes. D'autres s'en sont référées au gouvernement pour juger de la question.

« Le gouvernement a répondu que l'intérêt du pays exigeait le maintien du contingent actuel,

leurs positions, les perdaient, les reprenaient encore, avaient leurs vivres, leurs munitions, leur mot d'ordre. Pendant ce temps-là, les soldats de Constantine, commandés par Ahmed, poussaient vivement le siège au dehors ; en sorte qu'Ibrahim se trouvait entre deux feux. Il céda et demanda à se retirer avec sa troupe. Youssouf lui ouvrit les portes, et resta ainsi maître de la citadelle avec M. Darmandy et les Turcs qui avaient pris parti pour eux.

Seuls avec leurs Turcs, la situation des deux Français pouvait cependant devenir fort périlleuse, quand arriverait le moment d'accomplir les belles promesses dont ils avaient payé leur révolte. Youssouf fit donc demander au commandant de la goëlette de lui envoyer tous les hommes de son équipage dont il pourrait disposer. Ils arrivèrent, au nombre de douze, et furent introduits dans la forteresse. Youssouf planta aussitôt sur les remparts le drapeau tricolore qu'ils avaient apporté. Ce que voyant, le Bey de Constantine, qui avait continué le siège depuis le départ d'Ibrahim, se retira.

Youssouf laissa M. Darmandy dans la citadelle avec les matelots français, et descendit dans la ville qu'il occupa avec ses Turcs. « S'ils veulent me tuer, dit-il à son compagnon, du moins vous sauverez la forteresse. » Ils ne tuèrent pas, mais il fut obligé, pour défendre sa vie, de faire justice de quelques-uns. Cependant un détachement de troupes françaises, envoyées d'Alger, arrivait à Bone et prenait possession de la citadelle et de la province, sous les ordres du général d'Uzer. Youssouf fut confirmé par le général français dans le commandement de la troupe qu'il avait si audacieusement enrôlée au service de la France ; il fut nommé chef d'escadron, chevalier de la Légion d'Honneur, et garda le gouvernement de la ville de Bone sous l'autorité du général. Il s'y trouvait encore lorsque M. le duc d'Orléans l'a fait venir au quartier-général de l'expédition de Mascara, et on peut en juger, en effet, par ce qui précède, de quelle utilité peut être, dans la campagne qui vient de s'ouvrir, un esprit pourvu de telles ressources, un caractère de cette trempe.

mais qu'il donnerait des congés provisoires à tous les hommes des levées qui datent de plus de cinq ans, et même à d'autres des levées plus récentes, dès que les circonstances le permettraient.

— On écrit de Zélande, 16 décembre :  
« Les forts si étendus que Napoléon a fait construire en 1811 pour la défense de Flessingue, avec leurs longs remparts et fossés, seront vendus aux enchères, le 28 décembre. Tous les réduits de ces forts resteront, le surplus sera démoli; les fossés seront fermés avec les terres des remparts, et ces terrains pourront être alors convertis en terres labourables et prairies exclusivement. Les adjudicataires sont tenus de faire la démolition dans le terme de deux ans, à partir du jour de l'adjudication. On peut se faire une idée de l'étendue des terrains qu'occupent ces forts, quand on considère que le fermier, qui habite celui du milieu (*Mid-del Kroonwerk*), paie un loyer annuel de plus de 1,100 florins.»

— L'Observateur Wurtembourgeois, du 15 décembre, nous apprend que le célèbre écrivain, Guillaume Joseph Behr, antérieurement professeur à l'université de Wurtzbourg, député aux états de Bavière, en 1819, et plus tard, bourgmestre de Wurtzbourg, arrêté depuis 1833, a été condamné à la prison perpétuelle dans un château fort. Behr est convaincu du crime de lèse-majesté, pour avoir publié plusieurs ouvrages au mois d'août 1831, et entr'autres un écrit intitulé: *Appel pressant aux députés du peuple Bavaois*, et pour les discours qu'il a prononcés le 27 mai 1832, à Guibach, à l'occasion de la fête de la constitution.

(*Courrier allemand.*)  
— M. Paul Debavay, ingénieur mécanicien à Bruxelles; vient de mettre en activité une machine à vapeur de son invention, destinée à faire une révolution complète dans l'emploi infini de ce moteur.

M. Paul Debavay est depuis longtemps breveté du gouvernement pour son importante découverte, mais il n'avait pu la faire fonctionner parce que la régence de Bruxelles lui a fait attendre plus d'un an l'autorisation de construire une cheminée d'évaporation également d'un nouveau modèle; enfin, l'autorisation locale lui a été accordée, au préjudice de la durée de son brevet, et sa machine à vapeur à rotation, adaptée à sa clouterie, fonctionne actuellement.

Les personnes qui ont été admises à la contempler dans sa simplicité, le peu d'espace qu'elle occupe, la force qu'elle peut produire, sont enthousiasmées des résultats qu'elle doit amener. Que l'on se figure une machine représentant la force dynamique de cinq chevaux et pouvant être portée à quinze, vingt, trente, etc., déchargée des accessoires encombrants, du volant, du balancier, des roues à grandes dimensions, posées sans maçonnerie ni celures en fer, dans un local ayant dix pieds au plus sur toutes ses surfaces. Que l'on se représente une pareille machine mobile à ce point, que son poids permet de la déplacer à volonté, de la porter dans une chambre, de l'y établir sans travaux préparatoires, ni autres dégradations que celles nécessitées par la pose de la chaudière et des tuyaux conducteurs, encore M. Paul Debavay a-t-il grandement innové à cet égard. (*Mercure.*)

— Dans un article daté de Gènes, la *Gazette d'Augsbourg* dément complètement les bruits qu'une insurrection aurait éclaté dans l'île de Sardaigne, où des journaux français avaient dit qu'un vaisseau avait été envoyé pour la comprimer. Elle s'attache à démontrer que la division qui existe parmi les populations du pays et l'aversion des Sardes pour les étrangers s'oppose à toute excitation à l'émeute.

— Le célèbre graveur anglais, John Burnet, a fait un livre intitulé: *Notions pratiques sur l'art de la peinture*. C'est l'ouvrage d'un maître habile et d'un homme plein d'expérience. Dans ce livre, Burnet conduit comme par la main le jeune artiste dans les différentes écoles qui ont servi de base à un système.

Le livre de Burnet vient d'être traduit à Paris, par un artiste distingué, M. Van Gell.

— La *Société homœopathique liégeoise* a tenu, le 28 novembre, une séance dans laquelle le bureau définitif de cette société a été constitué; il se compose de MM. Jahr, président; Brixhe, vice président; Malaise, secrétaire. Cette société compte maintenant 30 membres, parmi lesquels se trouvent dix médecins, trois pharmaciens, trois avocats, etc.

— On croit que les travaux de canalisation et de jonction du Danube avec le Mein commenceront au printemps; ils seront poussés avec une grande activité.

#### CONSEIL DE RÉGENCE DE LIÈGE.

Suite de la séance du 19 décembre.

Titre 3 — Dépenses extraordinaires.

La plupart de ces dépenses ont été votées dans le cou-

rant de l'année 1835 et sont portées comme rappel au budget de 1836.

#### § 1. — Administration.

Augmentation du traitement de l'huissier audencier pour 1835 : 423 frs.

Traitement de 20 employés temporaires des taxes-municipales pendant le mois d'avril 1835 : 600 frs.

Complément du traitement des 20 employés des taxes-municipales pendant le mois de mai : 497 frs.

Traitement de 12 employés des taxes-municipales pendant le mois de novembre et décembre 1835 : 720 frs.

Gratification accordée au receveur de la ville pour 1836 : 4,460 frs. 32 c.

Traitement de 12 employés temporaires des taxes-municipales pour six mois de 1835 : 2,160 frs.

#### § 2. — Police, néant.

#### § 3. — Sécurité.

Renouvellement de capotes aux pompiers : 4,200.

Frais d'appropriation du matériel pour l'éclairage : 9963.

Achat de 61 candelabres : 12,403 frs.

Achat de 21 petits candelabres en fer et frais de leur placement : 3024 frs.

Surcroît de dépenses pour candelabres en 1835 : 945 frs.

Achat de 45 candelabres en 1836 : 10,300.

Eclairage. — Solde de l'arriéré de service. — Rappel des budgets de 1834 et 1835 : 8,465 61.

#### § 4. — Salubrité.

Prolongement du canal de la Place des Récollets, 4,048 frs. 50 c.

Reconstruction à neuf de la fontaine en Vinave-d'Ille : 5,929 frs. déjà voté.

Construction d'une fontaine sur la place St. Denis : 4,500 déjà voté.

Prolongement d'un égout près l'église Sainte Foi 415 : 2,795 frs. 20.

Réparation à la fontaine St. Jean : 500 rappel du budget de 1834.

Supplément pour l'égout des Béguines : 900 frs.

Pour égouts rue des Carmes, devant les Carmes et Pré-moîtres 415 : 6,132 frs.

Pour égout rue St.-Gangulphe 415 : 2,038 40.

Pour le balayage. — Arriéré du service de 1830 : 3,233 27.

#### § 5. Bâtimens communaux.

Paiement du prix du couvent des Récollets, 2,619 05.

Pour achever le local de l'école de filles à Sainte Barbe, 4,185 45 déjà voté.

Dépenses faites au manège Saint-Pierre, 2,559 73 déjà voté.

Pour peindre à l'huile la façade de la Halle aux Viandes à St. Severin, 495.

Pour confection de 6 enseignes aux Ecoles Communales, 222 50.

Construction de 2 nacelles pour les taxes municipales et réparations aux pataches, 490.

Pour réparations à l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville, 3,000 francs.

Pour appropriation d'un bureau destiné au receveur des accises, 727 50 déjà voté.

Pour procurer une entrée à l'école de garçons de Saint-Nicolas, 333 50 déjà voté.

Pour travaux à faire à l'Université, 20,000.

Construction de bureau de recette pour les taxes municipales, 2,000.

#### § 6. — Bâtimens militaires.

Caserne des Ecoliers, 29,950 restant à payer, pour les travaux de 1835.

Payé à M. Libert Gathon pour partie du jardin nécessaire à la Caserne des Ecoliers : 2000.

Payé à M. Boudon pour achat de jardin nécessaire à la même caserne : 3994.

Pour réparations à l'hôpital militaire de Saint-Laurent, 4050.

Pour l'hôpital militaire, 1433 57.

Pour râteliers et porte-selles aux écuries de la caserne des Ecoliers : 792.

Pour réparer les ventilateurs aux Ecoliers, 218 45.

Pour fourneaux destinés aux écuries de la même caserne, 512 45.

Pour remplacer les piliers à la caserne des Ecoliers, 1208.

Construction d'un mur d'eau à la caserne des Ecoliers, 4,600.

A compte sur les constructions à faire à la caserne des Ecoliers, 75,000.

Pour servir à payer l'entrepreneur chargé du casernement sur les journées de couchette, 6,000.

Achat de quatre cents paires de draps de lit pour le casernement, 4,400.

Dépense d'entretien en 1832 à la caserne de la gendarmerie 394 71.

Cela n'avait pas été régularisé.

#### § 7. Petite voirie.

Pour solde du dernier 5ème des travaux faits en 1833 par le sieur Drapier : 440 84.

Entrepris par le sieur Drapier dernier 5ème des travaux exécutés en 1835 : 5,210 39.

Élargissement du passage dit Trou Hazinelle : 6,420.

Pour frais de timbres de l'acte passé avec Mme veuve Foulon pour l'élargissement de la rue Saint Remi : 1,294 88.

Pavage du pont d'Avroy jusqu'à l'extrémité de la propriété de Mme veuve Foulon : 5,762 40.

Payé à M. Hubert voué pour achat de mètres de terrain des maisons 685 et 686 rue de la Régence : 4,335.

Élargissement de la rue des Béguines : 3,426 75.

Indemnité accordée au sieur Polain pour l'élargissement de la rue des Béguines : 4,600.

Achat d'une parcelle de terrain au bout d'Avroy pour être rendue à la voie publique : 4,200.

Pavage de la place de la comédie : 27986 56.

Achat de deux maisons, rue tournant de St-Hubert : 46835 50.

Achat de la maison n° 581, rue tournant de St-Hubert : 3300.

Pour frais d'acte de l'achat de ces maisons : 850.

Pour achat d'une partie de jardin appartenant aux états-députés près le tournant de St-Hubert : 700.

Achat d'une partie de la maison n° 578, rue tournant St-Hubert : 7000.

Repavage du tournant de St-Hubert, 45 1425 92.

Pavage de la rue Jonfosse : 1466 64.

Supplément pour le redressement de la rue St-Semi : 455.

Repavage de la rue St-Remi : 1481 09.

Pavage de la nouvelle rue St-Remi au quai d'avroy : 3983 23.

Repavage sur la batte entre la rue Hongrèe et la rue St-Jean : 415 11895 24.

Repavage rues Volière et Fond St-Servais : 415 3514 73.

Repavage du faubourg Vivegnis : 415 4748 80.

Démolition du mur au pont Maghin : 5280.

Pour le percement de la nouvelle rue St-Remi à Avroy : 8850 85.

Reconstruction du pavé de la basse-chaussée, de moitié avec la commune d'Ans : 486 46.

Démolition d'une maison à Hocheporte : 5300.

(La suite au n° prochain.)

**Notice des jugemens de condamnation prononcés par le tribunal de simple police dans sa séance du 12 décembre 1835.**

1° Dépôt de caisses sur la voirie. — Une condamnation à un franc d'amende.

2° Charrettes ayant descendu la Haute-Sauvinière. — Deux condamnations à deux francs vingt centimes d'amende.

3° Voiture ayant traversé la place de la comédie. — Une condamnation à dix francs d'amende.

4° Char à-banc circulant le soir sans lanterne. — Une condamnation à un franc d'amende.

5° Cabaret ouvert après l'heure fixée pour la fermeture. — Une condamnation à un franc cinquante centimes d'amende.

6° Injures simples. — Une condamnation à trois francs d'amende.

7° Rixe et tapage injurieux. — Deux condamnations dont une à quatre francs cinquante centimes d'amende et l'autre à la même amende, plus un jour de prison.

Et 8° Tapage nocturne troublant la tranquillité publique. — Une condamnation à quinze francs d'amende et à 5 jours de prison.

#### CONSEIL DE RÉGENCE.

Séance publique du conseil de régence jeudi 24 du courant, à 5 heures du soir.

L'ordre du jour est affiché.

#### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, du 19 décembre.

**Naissances :** 4 garçons, 3 filles.

**Décès :** 5 garçons, 2 filles, 2 hommes, 4 femme, savoir : Antoine Lambrecht, âgé de 75 ans, menuisier, rue Thier à Liège, veuf de Elisabeth Dupont. — Simon Joseph Collette, âgé de 50 ans, tisserand, rue Petite Bêche, époux de Marie Françoise Chandelle. — Lambertine Haly, âgée de 30 ans, couturière, rue Tête de Beuf.

Du 20. — **Décès :** 5 garçons, 4 homme, 1 femme, savoir : Constantin Joseph Ledure, âgé de 23 ans, soldat au 11<sup>e</sup> régiment de ligne, célibataire. — Marie Anne Thiry; âgée de 66 ans, journalière, rue Grande Nassarue.

Du 21. — **Naissances :** 9 garçons, 7 filles.

**Décès :** 4 garçons, 3 filles, 3 hommes, 6 femmes, savoir : Jean Ferdinand Forgeur, âgé de 84 ans; avoué, rue Lulai des Jésuites, veuf de Marie Catherine Piette. — François Guillaume Ferdinand de Bleret, âgé de 65 ans, négociant, rue Féronstrée, époux de Marie Catherine Dupont. — Charles Louis Gabriel, âgé de 21 ans, canonnier, à la 4<sup>e</sup> batterie d'artillerie de campagne, célibataire. — Catherine Dujardin, âgée de 68 ans, journalière, rue Pierreuse. — Marie Héluid Brissa, âgée de 62 ans, cabaretière, rue Potière, épouse en 3<sup>e</sup> nocces de Jean François Bouquet. — Marie Catherine Defraîne, âgée de 53 ans, domestique, rue de Joie. — Marie Thérèse Joseph Georis, âgée de 51 ans, sans profession, rue sur les Foulons, épouse de Charles François Étienne Joseph Cornesse. — Marie Remy, âgée de 51 ans, sans profession, faubourg St-Gilles, célibataire. — Anne Reudar, âgée de 48 ans, journalière, rue du Méry.

#### THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui mardi 22 décembre, 3<sup>me</sup> début de M. Forgas, le COMTE ORY, opéra en 2 actes.

LEONIDE, vaudeville en 3 actes.

MA FEMME et MON PARAPLUIE, vaudeville en 4 act

#### UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

Faculté de médecine.

Concours pour une place de chef de clinique interne, lundi 28 courant.

— pour une place de chef de clinique externe, mardi 29 dito.

— pour une place d'aide pour la clinique de la Maternité, mercredi 30 dito.

— pour une place d'aide pour la médecine opératoire, jeudi 31 dito.

Ces concours auront lieu à 3 heures de l'après-dîner, dans le grand amphithéâtre de médecine.

Messieurs les élèves en médecine qui désirent concourir sont invités à se faire inscrire avant le 28 courant, chez M. ANSIAUX, secrétaire de la faculté, rue Féronstrée, numéro 760.

**BIOGRAPHIE LIÉGEOISE**, ou précis historique et chronologique de toutes les personnes qui se sont rendues célèbres par leurs talents, leurs vertus ou leurs actions, dans l'ancien diocèse et pays de Liège, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; par le Cte. de Becdelièvre.

La *Biographie Liégeoise* formera un volume in-8<sup>o</sup> imprimé sur papier semblable au prospectus, et sera composé de cinq livraisons, qui paraîtront successivement.

Chaque livraison est fixée à 1 franc 50 centimes; elle se composera de cinq feuilles d'impression ou 80 pages, et sera reçue franco.

On souscrit au bureau du *Politique*.

# ANNONCES.

Vendredi et Samedi, FETE DE LA NOEL, on jettera des ROUES de DINDONS chez J.-J. KEPPELNE, faubourg Ste-Marguerite. 849

HUITRES anglaises, chez PARFONDY, derr. l'Hotel-de-Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hotel-de-Ville

VIN DU PAYS à 47 cent la bouteille, 1<sup>re</sup> cuvée 1854, à 28 cents, rue de la Rose, à la Gosse Bouteille. 748

On DEMANDE des TYPOGRAPHES. S'adresser au Bureau de cette Feuille

QUARTIER GARNI A LOUER, rue Pont d'Île, n. 834.

A LOUER pour occuper au 25 décembre courant, UNE BELLE MAISON avec cours, jardin, écurie, etc., rue d'Amay, n° 653. S'adresser à M<sup>e</sup> DUSART, notaire. 808

## VENTE DE VINS.

SAMEDI, 26 décembre 1835, à 2 heures de l'après-dînée, on vendra à la maison neuve à porte cochère, Place de la Comédie, à Liège; Environ 2000 bouteilles de VINS de différentes années et qualités. 854

Aujourd'hui MERCREDI 23 décembre et JEUDI 24

## BELLE VENTE

DE TABLEAUX, ET GRAVURES, A la maison neuve à porte cochère, place de la Comédie, à Liège, à 2 heures de relevée. 855

## THÉÂTRE DE LIÈGE.

La commission des actionnaires de la salle de Spectacle de Liège, informe les personnes qui désireraient traiter de la DIRECTION et de la LOCATION du théâtre de cette ville, que le bail à loyer de la salle susdite expirera le premier mai prochain.

On peut dès à présent prendre des arrangements à ce sujet.

S'adresser, par lettre affranchie, à M. CRALLE, avocat, rue des Carmes à Liège. 817

## MALADIES CHRONIQUES.

Traitement dépuratif du docteur GIRAUDEAU pour purifier la masse du sang et guérir le principe acrimonieux des Dartres, Maladies de peau, Gales anciennes, Ulcères, Plaies, Catharre, Gravelle, Syphilis, Scrophules, Rhumatisme, Fleurs blanches, Moux d'Estomac, etc.; la description de ces maladies et l'art de les guérir soi-même se délivre gratis à Als chez M. Rousseau ph., à Anvers chez M. Vanvelde ph., à Bruges chez M. Vanourtie Pollet, à Bruxelles chez M. Descordes Gautier ph., rue de la Régence, à Courtray chez M. Vander Espt ph., à Charleroy chez M. Binard ph., à Gand chez M. Massot-Fromeut, rue de la Monnaie, à Liège chez M. Lafontaine ph., à Mons chez M. Putsage ph., à Namur chez M. Desmaretz ph., à Philippeville chez M. Poncet ph., à Spa chez M. Tournay ph., à Tournay chez Carrette ph., à Verviers chez M. Frison Vanoutrive ph. 844

JEUDI 24 de ce mois, à 10 heures, le notaire PÂQUE, procédera pardevant M. OPHOVEN, juge de paix des cantons de l'Est et Nord de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, à la vente aux enchères publiques.

## D'UNE BONNE MAISON AVEC COUR,

sise à Liège, rue des Tanneurs, n° 44 joignant aux enfants Chefnay, à la rue Madeline et au rivage; aux conditions que l'on peut voir audit bureau et en l'étude du notaire. 810

## ETRENNES DE LA JEUNESSE, DÉDIÉES AUX DEUX SEXES,

PAR MM. EMILE DESCHAMPS, V<sup>te</sup> WALSH, JULES DE SAINT-FÉLIX, ETC.

Impression de luxe avec Dessins de Jules DAVID, Vignettes et Musique.

2 FR. 50 C. FRANC DE PORT POUR TOUTE LA BELGIQUE.

Ce joli volume, de plus de 250 pages in 18, se vend à Paris, Passage Dauphine, n° 22, et à Bruxelles à la Librairie Moderne, Montagne de la Cour, n° 2, à partir du 1<sup>er</sup> décembre. — Les familles et les institutions des deux sexes ne peuvent offrir un livre plus agréable et plus mérité. — Il s'importe en talent et en beauté sur tous les ouvrages de ce genre. — MM. les libraires obtiennent des remises proportionnées à leurs demandes.

## JOURNAL DE LA JEUNESSE.

LES 2 PREMIÈRES ANNEES.

Formant chacune un beau volume grand in 8, sont aussi très propres à être données en étrennes aux jeunes lecteurs des deux sexes. Elles contiennent une foule de Nouvelles du plus vif intérêt, dues à nos écrivains les plus distingués. La première année (2<sup>e</sup> édition) se vend 10 francs franc de port pour toute la Belgique; et la 2<sup>e</sup> année 12 francs; 12 beaux Dessins et plusieurs pièces de Musique enrichissent cette dernière, sans compter les nombreuses vignettes. Chaque année formera un volume indépendant, et peut s'acheter à part.

Toutes les demandes doivent être affranchies et comptant.

## LIBRAIRIE DE J. DESOER, A LIÈGE.

### EN VENTE :

## ALMANACH ADMINISTRATIF ET STATISTIQUE

DE LA PROVINCE DE LIÈGE ET DE LA COUR D'APPEL DE LIÈGE ET DE SON RESSORT.

41<sup>e</sup> année, 1836. 1 vol. grand in-18 de 424 pages.

Prix, broché, francs, 4-25.  
" cartonné, " 4-80.

Cet Annuaire a reçu de nouvelles améliorations, et est rangé dans un ordre méthodique. Il contient, outre des réductions de monnaies très-exactes et très-étendues, la Chronique des Evénemens politiques et historiques du 1<sup>er</sup> juillet 1834 au 30 juin 1835, la Chambre des Représentans, le Sénat, le Ministère, les Ambassadeurs et les Consuls belges et étrangers, la Cour de Cassation, la Cour des Comptes, la Haute-Cour militaire, d'après des renseignemens pris tout récemment à Bruxelles; l'Université de Liège réorganisée, et le Programme, et l'École d'Artillerie; la Société Homœopathique de Liège; la Banque Liégeoise, les Effractions en nature pour 1835, avec ou sans déduction, les Effractions du muids d'épeautre en argent jusqu'à 1834, et les Effractions en francs, de 1809 à 1834 inclusivement: 1<sup>o</sup> pour 1000 litres épeautre, froment, etc.; et 2<sup>o</sup> du seclier, etc. Les Prières de 40 heures, d'après le dernier tableau arrêté par l'évêché.

Tous les autres articles contenus ordinairement dans cet almanach ont été corrigés d'après des indications récentes. CETTE ANNEE, IL N'Y AURA PAS DE SECONDE ÉDITION.

Cet almanach est aussi en vente : à Verviers, chez MM. COUMONT, DE DAMZEAUX, Mme. V<sup>te</sup> RENARD-CROISIER, Libraires; à Huy, chez MM. GODIN et KNOPS; à Spa, chez M. MARECHAL; à Aubel, chez M. MATHIAS, etc.

ALMANACH DE COMPTOIR ET DE CABINET POUR 1836, caractère neuf, une feuille de format plus grand que les années précédentes, 6 cents P-B.  
Le même, papier fin, 45 centimes.  
Id. papier jaune-serin, 20 centimes.  
Cet Almanach contient neuf tarifs pour les monnaies, les effractions en nature pour 1835, etc.

PLAN DES ENVIRONS DE LA VILLE DE LIÈGE, une grande feuille, 2 frs. 50.  
Ce plan a été dressé en juin 1835 par M. l'ingénieur-vérificateur du cadastre.

LOI SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR du 27 septembre 1835, 25 centimes.

PETITE GÉOGRAPHIE MÉTHODIQUE destinée aux enfans du premier âge et aux écoles élémentaires, par MM. MEISSAS et MICHELOT. Nouvelle édition, 1836. 1 vol. in-18, cart. 75 centimes.

A LOUER pour mars 1836 une jolie MAISON DE CAMPAGNE, située au bord de la Meuse, composée d'un joli salon, place à manger, deux cabinets, quatre chambres au premier, deux au second, grenier, four, grande cour, jardins et prairies, plantés des meilleurs fruits, cuisine offrant toutes les commodités désirables par un grand bâtiment qui y communique.

S'adresser pour plus ample information rue Basse Sauvernière, n° 798.

AVIS DE LA RÉGENCE. — Le sieur J. Doneux, demeurant rue du Vert-Bois, n° 334, demande l'autorisation d'établir une forge dans la cour de sa maison.

On peut former opposition dans le délai de quinzaine en s'adressant par écrit à la Régence. Liège, le 16 décembre 1835.

AVIS DE LA RÉGENCE. — Le sieur Jacques Pinsar, demeurant rue Pierreuse, n° 355, demande l'autorisation d'établir une forge de serrurier dans une pièce dépendante de son habitation.

On peut former opposition dans le délai de quinzaine, en s'adressant par écrit à la Régence. Liège, le 18 décembre 1835.

Une PERSONNE de la campagne, aux environs de Chênée, désire et trouver un NOURRISSON. — S'adresser rue Gérardine, numéro 769. 776

## BOURSES.

PARIS, LE 19 DÉCEMBRE.

FONDS PUBLICS.	COURS précédent.	COURS du jour.
Cinq pour cent, comptant...	108 30	108 40
" fin courant...	108 65	108 65
Trois pour cent, comptant...	79 45	79 45
" fin courant...	79 60	79 60
Naples. Cert. Falc., comp...	97 10	97 10
" fin courant...	97 10	97 30
Espagne. Empr. Guebh. : compt	36 00	36 00
" fin cour.	00 00	00 00
" Rente perp. 5 p. c. compt.	00 00	00 00
" fin cour.	00 00	00 00
" 3 p. c. compt.	00 00	00 00
" fin cour.	00 00	00 00
" Cortès, compt.	00 00	00 00
" fin cour.	00 00	00 00
Coupons cortès.	24 1/2	24 1/2
Dette différée.	47 7/8	47 7/8
Emprunt Ardoin.	47 1/2	47 1/2
Rome. Rs. 5 p. c. compt.	101 1/2	101 1/2
" fin courant.	000 00	000 00
Belgique. Empr. 1834, compt.	101 1/4	101 1/4
" fin cour.	101 3/8	101 3/8
Banque de Belgique.	114 00	114 00

LONDRES, LE 17 DÉCEMBRE.

3 <sup>o</sup> /100, consolidés...	91 5/8	Escompte...	00 00
Bel. em. 1832 C. D.	99 3/4	Différées...	00 00
Holl. Dette active.	00 0/0	Passives...	13 5/8
Id. 5 p. c.	00 0/0	Russic...	00 00
Portugais, 5 p. c.	83 7/8	Brésil. Emp. 1821.	00 00
Id. 3 p. c.	00 0/0	Mexicains, 5 p. c.	37 1/2
Espagne. Cortès.	46 7/8	Colomb...	00 00

AMSTERDAM, LE 19 DÉCEMBRE.

Dette active.	54 7/8	Rente française.	00 00
" différée.	1 5/32	Métalliques...	00 00
Billet de chance.	24 9/16	Russic, H. et C.	104 1/2
Syndic. d'amort.	91 1/2	Esp. rente perp.	00 00
" 3 1/2.	79 0/0	Naples falconnet.	00 00
Soc. de comm.	123 3/4	Brésiliens...	00 00

ANVERS, LE 21 DÉCEMBRE.

### CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS
Amsterdam...	58 1/2 p. A		
Rotterdam...	34 1/2 p. A		
Paris p <sup>r</sup> fr. 400...	1. 47 1/4	fl. 46 15 1/2 P	46 13 1/2 P
Londres p <sup>r</sup> Estr.	fl. 12 133 1/4 A	fl. 12 05 0/10 A	
Hamb. p <sup>r</sup> 40 HB.	35 1/2	35 1/8	P 35
Bruxelles...	1 1/4 p. P		
Gand...	1 1/4 p. P		

### FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE D'ANVERS.			" fl. 100		148 P
Dette active.	5	104 1/4 A	BRÉSIL.	5	
" différ.	43		E. à L. 824		85
BELGIQUE.			ESPAGNE.	5	
Emp. 4 <sup>o</sup> m.	5	100 1/8 à 1/1	B. Guebh.	5	
A. B. 1835.			R. P. à Ann	5	
Act. de la B.			Imp. 1834		48 1/4 à 1/8 A
HOLLANDE.	2 1/2		Dette diff.		24 1/2 P
Dette act.	4 1/2		Cortès à P.		
Rte. remb.	2 1/2	99 0/0 P	" à 1.		
AUTRICHE.			dito Coup		
Métalliq.	5	101 3/4	KARLES.		
Lots fl. 100.		260 0/0	Cert. Falc.	5	92
" fl. 250.	4	470 0/0	ÉTAT-ROM.		
" fl. 500.	4	706 P	levé 1832.	5	101 P
POLOGNE.			à An. 1834.	5	98
Lots fl. 300.		123 1/2			

BRUXELLES, LE 12 DÉCEMBRE.

Emp. R., fin cour	4 0 3/8	Lost. r. av. cour.	00 00
" pr. à 1 mois	000 00	" inscrip.	98 00 P
Dette active.	53 1/4 P	Métalliques...	101 3/4 P
Empr. de 1832.	99 5/8 P	Naples...	91 1/2 A
Act. Société Gén.	840 1/1 P	Rome...	100 3/4
So. de Com. de cy	439 0/0 A	Brési. Rotsch...	85 0/0
Ban. de Belgique	114 3/4 P	Emp. Ard 1835.	48 1/4
So. du c. de S.-O	108 0/0 P	Emp. Guebh...	000 00
S. Hauts-Four.	114 1/4 P	E. à Anns...	00 00
Wasme-Hornu.	101 1/2 P	Fin cour.	00 00
Bauq. fonc.	95 1/2	D. différée.	18 P
S. du Cha. Flenu.	104 1/2 P	Id. 1835.	24 1/2 P
Sclessin.	105 0/0 N	Cortès à Paris.	00 00
Société nationale.	113 3/4 P	" à Londres.	00 00
Gal.-Rus. ad. Br.	0 0/0 P	Coup. Cortès.	00 00
Levant de Flenu	104 1/2 P		
Charb. d'Ougrée.	104 1/2 P	CHANGES.	
Sars-Longchamps	105 1/2 P	Amsterdam...	00 00
Dette active. Hol.	54 00 P	Londres ct.	00 00
Synd. d'amort.	00 00	" 2 mois.	00 00
		Paris...	00 pair.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

800 balles café Brésil ord., de 31 1/2 à 32 1/4.  
530 caisses canelle, à 38 cents.  
400 caisses sucre Havane blond de fl. 22 à 22 1/4 ent.  
105 caisses sucre Havane blond à fl. 23 1/2 ent. nat.

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 20 DÉCEMBRE.

Le brick belge Nederlander, c. Moey, v. de Rotterdam, en lest.  
La galiote belge Jeune Clémence, c. Smitt, v. de Hull, en lest.

H. LIGNAC, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège